

le 26 janvier 1989

CFX-0141

### INVITATION ET ACCUEIL DE DIGNITAIRES ÉTRANGERS

Cette note a pour but de rappeler quelques principes de base pour ce qui est des invitations et de l'accueil de personnalités étrangères. Il ne s'agit en aucun cas de créer ici de nouvelles pratiques mais plutôt de confirmer celles déjà établies.

Il arrive que les personnalités politiques provinciales ainsi que les hauts fonctionnaires, soient amenés, lors de leurs déplacements à l'étranger, à inviter les autorités ou dignitaires à leur rendre visite dans leur province. L'on réalise aisément que toute invitation, qu'il s'agisse d'un simple geste de courtoisie ou d'une intention ferme, comporte des implications qui dépassent largement le cadre strict de la province. Ainsi, l'invité(e) souhaite souvent saisir l'occasion de sa venue pour visiter également Ottawa et/ou se rendre dans l'une ou l'autre province.

Afin, à la fois, d'améliorer la coordination de ces visites au Canada et de les situer dans le cadre élargi de nos relations étrangères, il importe de saisir au préalable le Bureau du conseiller principal pour les relations fédérales-provinciales (CFX) au Ministère des affaires extérieures à Ottawa de tous projets d'invitation. Pour sa part, ce bureau se mettra en rapport avec les missions diplomatiques canadiennes concernées à l'étranger. Étant donné par ailleurs que la planification des visites au Canada est indéniablement une opération conjointe, les choses se trouveront ainsi facilitées, particulièrement en ce qui a trait aux décisions communes à prendre et aux arrangements qui contribuent à assurer le succès de ces visites. A titre d'exemple, rappelons entre autres le fait que, lors de leur séjour dans les provinces, ces visiteurs sont généralement accompagnés d'un fonctionnaire de ce ministère qui, selon les circonstances et suivant la pratique habituelle, peut être l'Ambassadeur accrédité dans le pays en question.